

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Convertibles

Compartiment de KBC Bonds

Euro Hedged Capitalisation: LU0276281929 (Code ISIN - parts de capitalisation)

géré par IVESAM NV

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La gestion de KBC Bonds Convertibles tend à vous offrir un rendement en investissant au minimum 2/3 de ses actifs dans une sélection mondiale d'obligations convertibles* ou d'obligations d'entreprises et/ou d'organismes publics dont la performance est similaire à celle d'actifs convertibles, en utilisant une combinaison de produits dérivés et d'obligations (pour plus d'informations, voir l'annexe 1.7 du prospectus, relative à ce compartiment).

Le fonds ne peut être investi pour plus de 1/4 de ses actifs en obligations (autres que convertibles). Le fonds peut investir ses actifs en instruments du marché monétaire (1/3 au maximum), en dépôts bancaires (1/3 au maximum) et/ou en actions ou autres parts (1/10 au maximum).

Le fonds peut investir jusqu'à 100% de ses actifs en obligations et titres de créance ayant une note de solvabilité* inférieure au type investment grade*, c'est-à-dire plus basse que BBB-/Baa3 à long terme, A3/F3/P3 à court terme chez Standard & Poor's ou une note similaire chez Moody's ou Fitch.

Le fonds peut investir au maximum 100% de ses actifs en obligations et en titres de créance auxquels les agences de notation précitées n'ont pas décerné de note de solvabilité.

Le compartiment n'investira pas dans des distressed et defaulted securities.

L'indice de référence du fonds est Thomson Reuters Convertible Bond Global Focus EUR Index. Le compartiment a pour objectif de surperformer l'indice de référence. Pour des informations détaillées sur l'index, voir www.jp.morgan.com.

Le compartiment fait l'objet d'une gestion active et n'a pas pour objectif de répliquer l'indice de référence. L'indice de référence est utilisé pour mesurer les performances et pour la composition du portefeuille. La majorité des obligations détenue par le fonds seront des composantes de l'indice de référence. Le gestionnaire peut utiliser son pouvoir discrétionnaire pour investir dans des obligations non incluses dans l'indice de référence afin de tirer parti des opportunités d'investissement spécifiques du compartiment.

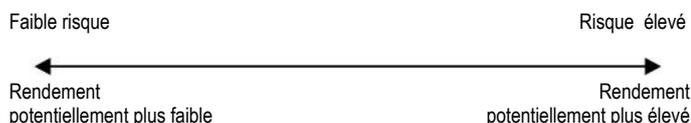
La politique d'investissement du compartiment limite la mesure dans laquelle les positions du portefeuille peuvent s'écarter de l'indice de référence. Cet écart est mesuré au moyen de l'erreur de suivi (tracking error) qui indique la volatilité de la différence entre la performance du compartiment et l'indice de référence. L'erreur de suivi prévue est de 2%. Les investisseurs doivent savoir que l'erreur de suivi réelle peut varier en fonction des conditions de marché. Le fonds qui présente un faible écart par rapport à l'indice de référence est censé surperformer l'indice de référence dans une moindre mesure.

Le fonds réinvestit les revenus perçus comme précisé dans le prospectus (pour plus d'informations, voir le point 13 du prospectus).

Les ordres relatifs à des parts du fonds sont exécutés quotidiennement (pour plus d'informations, voir le point 9 du prospectus).

L'investisseur a le droit d'obtenir sur demande le remboursement quotidiennement de ses parts d'OPCVM (pour plus d'informations voir le point 9 du prospectus).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Ce chiffre est déterminé sur la base de données du passé. Les données du passé ne sont pas toujours un indicateur fiable du rendement et du risque futur.

L'indicateur de risque et de rendement fait l'objet d'évaluations régulières et ce chiffre peut donc évoluer à la hausse ou à la baisse.

Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible. Ce chiffre indique à la fois le rendement potentiel du fonds et le risque qui va de pair avec ce rendement. Plus le chiffre est élevé, plus le rendement potentiel est élevé mais plus ce rendement est difficile à prévoir. Des pertes sont également possibles.

Le chiffre est calculé pour un investisseur en euros.

Pourquoi l'indicateur de risque et de rendement de ce fonds est-il de 4?

4 est un indicateur typique pour un fonds obligataire. La plupart des fonds obligataires ont l'indicateur 3 ou 4. La sensibilité au marché des fonds obligataires est généralement inférieure à celle des fonds d'actions. Ces derniers ont souvent l'indicateur de risque et de rendement 6 ou, dans certains cas, même 7. La valeur des fonds obligataires est surtout sensible aux fluctuations des taux d'intérêt. Ceci s'explique par le fait que le taux d'intérêt des obligations incluses dans le fonds est préalablement fixé et n'augmente pas avec le taux du marché.

Investir dans ce fonds comporte en outre :

- un risque d'inflation moyen: il n'y a pas de protection contre une augmentation de l'inflation.
- un risque de crédit élevé: les investissements peuvent être composés dans une large mesure des obligations à faible solvabilité. Le risque qu'un émetteur ne puisse plus honorer ses engagements est important. Si les investisseurs se mettent à douter de la solvabilité des émetteurs des obligations, la valeur de celles-ci peut baisser.

Il n'y a pas de protection du capital.

FRAIS

Les frais acquittés servent entre autres à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle de l'investissement. Pour tout complément d'information sur les frais, lire la description du compartiment dans le prospectus.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,50%
Frais de sortie	1,00%

Le pourcentage indiqué est le *maximum* pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, ces frais peuvent être moindres. Nous vous invitons à consulter votre conseil financier ou votre distributeur afin d'obtenir le montant réel de ces frais.

Changement de compartiment

Si vous voulez échanger vos parts de ce compartiment* contre des parts d'un autre compartiment, des frais vous seront comptés dans certains cas (pour tout complément d'information, voir la description du compartiment dans le prospectus).

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1,31%
----------------	-------

Les frais courants sont basés sur ceux de l'exercice clôturé au 30 septembre 2022. Le chiffre n'inclut pas les frais de transaction, sauf si le fonds paie des frais d'entrée ou de sortie lorsqu'il investit dans des parts d'autres fonds. Ces frais peuvent varier d'une année à l'autre.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

PERFORMANCES PASSES



Les performances passées du fonds n'ont aucune valeur comme indicateur des performances futures.

Le calcul des performances passées tient compte de tous les frais et commissions, à l'exception des taxes et frais d'entrée et de sortie

Composition de benchmark actuelle: Thomson Reuters Convertible Bond Global Focus EUR Index

Le fonds n'a pas pour objectif de dupliquer l'indice de référence.

Année de lancement: 2006

La devise du fonds est: l'euro

INFORMATIONS PRATIQUES

Le dépositaire de KBC Bonds est Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Vous pouvez obtenir gratuitement un exemplaire du prospectus et du dernier rapport annuel et semestriel en français ou anglais dans toutes les agences des organismes assurant le service financier:

- Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

ou IVESAM NV (Avenue du Port 2, B-1080 Bruxelles, Belgique) et sur le site internet: www.kbc.be/kiid. Les détails de la politique de rémunération mise à jour, y compris mais sans y être limité, une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, comme indiqué au point 18.4 du prospectus, peut être consultée sur le site Internet suivant: www.ivesam.be (Remunération Policy). Cette information peut être demandé gratuitement à la Société de gestion.

Toute autre information pratique, y compris la dernière valeur nette d'inventaire*, peut être consultée sur le site internet www.kbc.be/kiid.

Ce compartiment est régi par la législation fiscale luxembourgeoise. Ceci peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle.

La responsabilité de IVESAM NV ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de KBC Bonds.

Ce document d'informations clés pour l'investisseur décrit **Euro Hedged Capitalisation**, une catégorie d'actions de **Convertibles**, un compartiment de la sicav* de droit luxembourgeois KBC Bonds. Cette sicav répond aux normes de la Directive UCITS V. Le prospectus et les rapports périodiques sont établis par sicav.

Chaque compartiment de KBC Bonds doit être considéré comme une entité distincte. Vos droits en tant qu'investisseur se limitent aux actifs de ce compartiment. Les obligations d'un compartiment sont uniquement couvertes par les actifs de celui-ci.

Vous pouvez échanger vos parts dans ce compartiment contre des parts d'un autre compartiment. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez voir le point 9.3 du prospectus.

Ce fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

IVESAM NV est agréée au Belgique et réglementée par la l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 7 novembre 2022.

* voir le glossaire explicatif sur les informations clés pour l'investisseur en annexe ou sur le site www.kbc.be/kiid.